



## InfoURML N°13 COVID-19



**Le 11 mai 2020**

### **11 mai, stratégie de déconfinement et loi d'urgence sanitaire**

#### ***Que doivent savoir aujourd'hui les médecins libéraux ?***

Le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire a été adopté par le parlement dans la soirée du 9 mai 2020. **Bien lire le Chapitre II Art 6.**

A ce jour, tout n'est pas totalement clair, ne serait-ce que parce qu'un certain nombre de dispositions renvoie à des décrets d'application en Conseil d'Etat (attendus rapidement dans les heures ou jours qui viennent).

#### **EN PRATIQUE:**

Un médecin traitant voit en consultation un patient suspect d'infection covid.

Il prescrit un test PCR, des masques, un ou plusieurs arrêt(s) de travail selon le foyer, et isolement.

Si le test est positif, **ou en cas d'éléments probants de diagnostic clinique** (cas "covid clinique") ou d'imagerie (TDM), éléments précisés par le décret en CE: le médecin traitant **doit transmettre obligatoirement** les données du patient à l'autorité sanitaire par le biais de « contact-covid » sur le site Amelipro de l'assurance-maladie.

Le médecin traitant est invité à recenser les membres de la famille du patient « covid » et transmettre les données à « contact-covid » sur Amelipro. Cette déclaration déclenche la prescription de tests virologiques, de masques et d'arrêts de travail.

#### **A NOTER:**

- la transmission des données peut se faire sans le consentement du patient, les données seront gardées 3 mois après leur collecte.

- le secret professionnel est étendu exceptionnellement aux personnes ayant accès à ces données.

- l'application sur smartphone à destinée du grand public type « stop-covid » est abandonnée.

#### **POUR RAPPEL:**

Il existe **3 Niveaux de détection**:

- **Niveau 1** : Identification et prise en charge par le médecin traitant et recherche de cas contacts dans la cellule familiale.

- **Niveau 2** : Complément par l'Assurance maladie de l'identification des contacts initiée par le médecin, appel de chaque contact (milieu professionnel) et en fonction consignes: masque, tests, isolement/quarantaine. « Garnison ».

- **Niveau 3** : Gestion par l'ARS et Santé Publique France de clusters et de chaînes de transmission.

Vous l'avez compris, des précisions et des compléments d'information sont attendus très prochainement.

Nous vous les communiquerons. **Restez connectés.**

Dans la suite de cette 13ème e-letter « COVID » de l'URML Normandie, vous trouverez des informations essentielles comme la cartographie des lieux de prélèvements, etc.

**Bonne semaine, restez vigilants et n'hésitez pas à nous contacter.**

**Dr Antoine LEVENEUR**  
**Président de l'URML Normandie**

## **Les chiffres**

### **Prise en charge à l'hôpital**

L'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus.

Le 10 mai, **530 personnes étaient hospitalisées en Normandie (soit une diminution de 4,2 % en 72h, depuis le jeudi 07/05.**

Parmi elles, **58 sont en réanimation.**

Le nombre total de décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie est de **371 en Normandie (âge médian de 82 ans)**.

Depuis Février, **3 977 personnes ont été testées positives au COVID-19** en Normandie (1 nouveau cas) sur un total de 39 915 prélèvements réalisés.

[Consultez le dossier complet sur le site de l'ARS Normandie >](#)

## La stratégie de déconfinement assurée par les médecins généralistes - test PCR et plateforme Amelipro

### "Dépister, tracer, isoler"

Un dispositif appelé "contact tracing" est mis en place par l'Assurance Maladie et nécessitera l'intervention de plusieurs acteurs à 3 niveaux :

**Les médecins généralistes** : Le médecin qui reçoit un patient symptomatique crée un dossier sur Amelipro, renseigne les éléments du patient, lui fournit les consignes sanitaires dans l'attente des résultats du test PCR, et lui prescrit un arrêt de travail.

Il est conseillé au médecin de recueillir au préalable **le consentement du patient** pour son inclusion au système d'information "Contact Covid". Cependant en cas d'absence de consentement, le projet de loi précise que les données peuvent être traitées et partagées "*le cas échéant, sans le consentement des personnes intéressées*".

[Lien vers la cartographie pour la réalisation d'un test-PCR en Normandie - orientation du patient](#)

En cas d'isolement au domicile, le médecin prescrit également un ou plusieurs arrêt(s) de travail pour les membres du foyer et délivre au patient symptomatique la fiche disponible au sein d'Amelipro pour qu'il prépare la liste des sujets contacts.

[Téléchargez le Guide des fonctionnalités du Service "Contact COVID" - Version au 7 mai 2020](#)

En cas de positivité du test-PCR, le médecin généraliste, renseigne avec le patient les contacts identifiés, mentionne le cas échéant si le patient doit être confiné dans un lieu dédié et assure par ailleurs le suivi médical du patient selon les modalités habituelles (téléconsultation, etc.).

C'est en effet le médecin qui coche une case dans Amelipro selon l'environnement sanitaire et social du patient (personne fragile à domicile et/ou professionnel nécessaire à la crise sanitaire au sein du foyer) permettant son isolement dans un lieu dédié.

**L'Assurance Maladie** : Chaque contact est appelé par téléphone pour compléter l'identification initiée par le médecin, lui donner les consignes de confinement et lui demander de faire réaliser un test.

**L'ARS Normandie** : Elle assure les cas qui relèvent d'une prise en charge spécifique (chaîne de transmission, isolement accompagné dans un lieu dédié...).

### L'accès au second recours et aux établissements de santé en Normandie dans la période épidémique Covid-19

L'URML Normandie a travaillé à un **recensement qui permet aux médecins d'assurer le recours à toutes les spécialités en Normandie en cas de besoin ou de difficultés identifiées sur un territoire.**

Un sondage a notamment été envoyé à tous les spécialistes pour ceux n'ayant pas encore répondu auprès de l'URML Normandie.

**Ce recensement intègre notamment des adresses mail et contacts personnels, ce qui ne permet pas une diffusion large.** C'est pourquoi nous vous invitons à contacter l'URML Normandie en cas de problématique d'accès à une spécialité identifiée pour l'un de vos patients afin de disposer du listing des équipes disponibles sur le territoire concerné.

Par ailleurs, **l'ensemble des établissements de santé de la région reprenne leur activité** progressivement en assurant des tests PCR pour tous les patients nécessitant une hospitalisation. Une orientation des patients en consultation peut donc être de nouveau réalisée.

**Contactez l'URML Normandie >**

**[Inscrivez-vous](#) sur la plateforme Dr@kkar, la plateforme de télémedecine de l'URML Normandie !**



## **En conclusion ....**

**.... Merci de transmettre ce message à vos confrères, aux internes et à tous contacts professionnels - qui peuvent également nous fournir leur adresse mail pour recevoir nos communications.**

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations par retour de mail. Cela nous permet d'en faire part et de les traiter dans le cadre d'une prochaine communication normande.

Consultez régulièrement le site internet de l'URML Normandie pour plus d'informations.

## **Contacts utiles**

**URML Normandie :**

Mail : [contact@urml-normandie.org](mailto:contact@urml-normandie.org)

Site internet : [www.urml-normandie.org](http://www.urml-normandie.org)

et ses réseaux sociaux

**Préfecture du Calvados - Cellule d'information du public – 8h00 à 20h00**

**02.31.30.67.60**

**ARS Normandie - (9h à 18h) :**

**02 31 70 96 96**

**Numéro vert :** (24h/24 et 7j/7, à l'attention des patients ne nécessitant pas de conseils médicaux).

**0 800 130 000**

**Education Nationale région Normandie (8h30 à 12h30 et 13h00 à 17h30) :**

**02 31 30 08 40**

Numéro unique **d'appel** pour les **professionnels de santé libéraux concernés par un arrêt de travail pour leur propre situation**

**09 72 72 21 12**

**Astreinte régionale de Soins Palliatifs : 02 14 99 00 51**

**Plateforme Covid-19 SOS Kinés normands de 9H à 18h, 7J/7**

**02 35 71 70 82**

**Toutes les consignes ICI**

**Téléchargez :**

- [Affiche Gestes Barrières](#)
- [Vidéo des Gestes Barrières](#)

**En savoir +**



**La médecine libérale innove en Normandie**

**02 31 34 21 76**

**Siège social Caen**

**7 Rue du 11 Novembre - 14000 Caen**

**Antenne de Rouen**

**62 Quai Gaston Boulet - 76000 Rouen**



---

Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit à la newsletter URML Normandie  
Pour toute information complémentaire contactez **[contact@urml-normandie.org](mailto:contact@urml-normandie.org)**

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)